



SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Demande de renseignements relatifs au contrôle des installations d'assainissement non collectif

Dans le cadre de la vente d'immeubles à usage d'habitation non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées

Le présent formulaire est à compléter et à adresser au SPANC. En cas de besoin, le SPANC pourra convenir d'un rendez-vous avec le propriétaire ou son représentant afin de réaliser une visite sur site, notamment si aucun contrôle des installations n'a été réalisé au cours des trois dernières années ou pour mettre à jour certaines informations.

Désignation et situation de l'immeuble concerné :

Références cadastrales (section et n° de parcelle) : de l'immeuble : du dispositif d'assainissement :

Adresse :

Code postal : Commune :

Usage actuel de l'immeuble : ☐ Habitation principale ☐ Habitation secondaire ☐ Location ☐ Gîte ☐ Autre :

Nombre de pièces (hors baignoire, cuisine, cellier ou sanitaires) : Nombres de chambres :

Nom et prénom du propriétaire (ou gérant de l'indivision, SCI ou autre) :

Adresse à laquelle envoyer le rapport de l'intervention (si différente de l'adresse de l'immeuble à vendre) :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Mobile : Mail :@.....

Demandeur (si différent du propriétaire) : ☐ Agence immobilière ☐ Étude notariale en charge de la transaction immobilière
☐ Autre

Nom de la personne ou de l'étude ou de l'agence :

Nom du contact (si une visite est nécessaire) :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Mobile : Mail :@.....

Possession d'un mandat pour faire réaliser le diagnostic des installations dans le cadre de la vente de l'immeuble (cocher) : ☐ Oui ☐ Non

Modalités d'intervention du SPANC :

À compter de la date de réception du présent imprimé, le SPANC :

- soit adressera la copie du rapport de son intervention si l'installation a été contrôlée depuis moins de trois ans au moment de la signature de l'acte de vente ;
- soit propose dans un délai de dix jours ouvrés après réception du présent formulaire un rendez-vous sur site si l'installation n'a jamais fait l'objet d'un contrôle ou si le contrôle n'est plus valide. Ce rendez-vous interviendra alors dans un délai inférieur à trente jours ouvrés.

Dans le cas où une visite est nécessaire, le propriétaire ou un représentant devra obligatoirement être présent.

Afin de préparer cette visite, le demandeur doit s'assurer de la bonne accessibilité des ouvrages et que soient mis à disposition du SPANC les documents relatifs à la conception du dispositif (plan de masse, notice d'utilisation, facture des travaux, ...) et à son entretien (facture ou bordereau de vidange, dépannages éventuels, ...).

Le contrôle réalisé sur site par le SPANC est une prestation qui donnera lieu à une facturation. La prestation est facturée 300€. Le Centre des Finances Publiques est chargé du recouvrement. Le rapport d'intervention sera adressé au propriétaire.

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir été informé de la tarification de la prestation du SPANC réalisée dans le cadre d'une vente (contrôle sur site).

Date de la demande : / /

Signature du demandeur :